



BNP PARIBAS



COVID 19

26 mars 2020

INFORMATION DE VOS ÉLUS

RÉGION RHONE ALPES AUVERGNE

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes toujours là pour vous :



LAETITIA
BARGE

06 98 37 44 95



ALEXANDRE
BERTHELOT

06 98 37 54 31



CEDRIC
GRENIER

06 67 92 25 69



ALEXANDRA
GROLEAS

06 68 49 63 91



JEAN PIERRE
FEUTRY



MAGALI
FRAILLON



JULIE
LEQUEUX

06 60 68 60 35



ISABELLE
VION

06 62 84 53 89

CE QU'IL FAUT SAVOIR

2 typologies d'agences

Typologie 1 : l'agence est ouverte sans servicing : rendez-vous téléphonique, traitements des demandes clients...

Typologie 2 : l'agence est ouverte avec plages de servicing adaptées. Par souci de lisibilité client, ces plages sont positionnées pour l'essentiel le matin.

Quelle que soit la typologie de votre agence, vous devez travailler **GRILLES FERMÉES**.

Horaires

Une fermeture anticipée a été décidée, nous invitons tous les territoires à l'appliquer, à savoir :

Fermeture 1h plus tôt tous les soirs
Fermeture à 12h les samedis.

Ce dispositif n'a pas d'impact sur vos RTT !

Restauration

Vous n'avez plus accès au restaurant d'entreprise et n'êtes d'habitude pas bénéficiaires de Chèques Déjeuners, rapprochez-vous de vos managers pour bénéficier d'une indemnité forfaitaire de 12€/jour versée en paie.

Tickets restaurant et collaborateurs à domicile (travail à domicile)

Il n'y a pas maintien de TR pendant la période où le collaborateur n'est pas physiquement sur son lieu de travail (même règle que le versement des 12€ pour ceux qui n'ont plus accès aux restaurants d'entreprise).

SDO

Attention, la SDO fonctionne peut-être sur votre poste... Mais attendez le GO de votre manager avant de l'utiliser !

Ce que demande la CFDT

- Une livraison de masques, gels, gants rapide et suivie.
- La neutralisation de MOTIV et qu'un regard soit porté sur la perte éventuelle de rémunération variable, et nous y veillerons.
- L'ouverture au télétravail et l'accès de la SDO hors les murs au plus grand nombre.
- Des prises de décisions rapides et dans le respect des règles sanitaires.
- La présence de vigiles au moment des versements des prestations sociales.
- Confirmation de la suspension des projets en cours.
- Une prime de 1000 euros pour tous les salariés mobilisés pendant la crise sanitaire du coronavirus.

Prolongement « Absence pour enfant confiné »

L'entreprise est dans l'attente de décisions gouvernementales sur le sujet. A priori, le processus de saisie sera similaire à celui existant actuellement au travers du formulaire disponible sur ALIS.

 ALIS en externe est accessible uniquement si vous avez validé votre accès sur l'Intranet. Vous n'avez pas eu le temps de le faire, demander vos accès à : mdp_alis_internet@bnpparibas.com

Congés

L'entreprise pourrait être dans son bon droit de refuser l'annulation de congés posés et validés.

Toutefois, la méthode nous laisse perplexes...

Nous attendons des précisions sur le sujet de la part de RHG.